



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du mardi 15 décembre 2020

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le mardi 15 décembre 2020 à 17h30 à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine (Ouzouer-le-Marché), sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Gervais GREFFIN (Bucy-le-Roi), Bertrand GUILLON (Boulay-les-Barres), David JACQUET (Artenay), Christophe LLOPIS (Rouvray-Sainte-Croix), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Thierry CLAVEAU (Suppléante de Julie NUNES - Villamblain), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOËL (Suppléant de Yves PINSARD - Bucy-St-Liphard), Sébastien ROJO (Patay), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Jean-Paul ANTOINE (Suppléant de Edith CHARDON – Tavers), Alain CHAMPENOIS (Suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières-en-Beauce), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Jacques MESAS (Beaugency), Florence NAIZOT (Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Solange VALLÉE (Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Hubert JOLLIET (Chevilly) à Dominique LORCET (Chevilly), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire) à Patrick ECHEGUT (Baule), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire) à Michel FAUGOUIN (Chaingy).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Véronique MERCIER (Gidy), David LANCELOT (Gémigny), Stéphane TICOT (Rouvray-Ste-Croix).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Christian ROUBALAY (Beauce-la-Romaine), Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), Françoise ADRIEN (Villorceau).

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Benoit PERDEREAU (Gidy), Claudine RIAN (St-Péravy-la-Colombe)

M. Cuillerier et Mme Bret souhaitent la bienvenue aux élus.

1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2020

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Bilan mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Monsieur le Président informe qu'une réunion de concertation s'est tenue à l'Hôtel de Région le 10 décembre en présence de représentants de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, de Beaugency et du Pays Loire Beauce.

M. Cuillerier présente la répartition des crédits disponibles pour la période 2020-2023 :

PRIORITÉS THEMATIQUES	Invst	Fct	Total
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	190 000	23 000	213 000
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	0	0	0
01 : Très Haut Débit	0	0	0
Axe A2 : Accueil des Entreprises	0	23 000	23 000
02 : Foncier économique	0	23 000	23 000
03 : Création de locaux d'activités	0	0	0
Axe A3 : Economie agricole	160 000	0	160 000
04 : Développement de l'agriculture biologique	60 000	0	60 000
05 : Diversification agricole et dévpt des circuits alimentaires de proximité	100 000	0	100 000
05-04 : Soutien à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement de la restauration collective	0	0	0
07 : Acquisition en CUMA	0	0	0
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	0	0	0
08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté	0	0	0
Axe A6 : Economie touristique	30 000	0	30 000
10 : Tourisme à Vélo	0	0	0
12 : Itinérance touristique équestre	0	0	0
13 : CEnotourisme	0	0	0
14 : Sites touristiques et lieux d'information touristiques	30 000	0	30 000
Axe A7 : Locaux de formation et plateforme technologiques	0	0	0
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	950 000	20 000	970 000
Axe B1 : Services à la population	830 000	20 000	850 000
15 : MSP et autres structures	600 000	0	600 000
15.1 : Projets locaux de santé	0	20 000	20 000
19 : Structure d'accueil petite enfance	150 000	0	150 000
20 : Accueil extrascolaire et locaux jeunes	0	0	0
21 : Soutien au commerce de proximité	80 000	0	80 000
21-1 : Création d'un pôle social AGORA à Beaugency	0	0	0
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	20 000	0	20 000
16 : Salles de spectacle support d'une programmation culturelle	0	0	0
17 : Equipements de lecture publique	20 000	0	20 000
18 : Equipements liés à l'enseignement artistique	0	0	0
Axe B3 : Sport	100 000	0	100 000
22 : Equipements sportifs et de loisirs	100 000		100 000
22-2 : Equipements nautiques			0
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	372 000	0	372 000
Axe C0 : Paysages	0	0	0
22-3 : Mise en valeur des paysages du Val de Loire	0	0	0
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	0	0	0
23 : Aménagement d'espaces publics	0	0	0

Axe C2 : Foncier	0	0	0
23-1 : Requalification de friches urbaines	0	0	0
23-2 : Animation et développement urbanisme durable	0	0	0
23-5 : Revitalisation des centres villes et centres bourgs	0	0	0
Axe C3 : Habitat – Logement	72 000	0	72 000
24 : Acquisition-réhabilitation logements locatifs publics sociaux	0	0	0
24-1 : Acquisition de logements temporaires meublés pour jeunes	0	0	0
25 : Construction de logements locatifs publics sociaux	0	0	0
26 : Aménagement de quartiers d'habitat durable	0	0	0
26-1 : Aires accueil gens du voyage	0	0	0
27 : Rénovation thermique du parc public social	72 000	0	72 000
28 : Rénovation thermique du parc locatif privé	0	0	0
AXE C4 : Rénovation urbaine	0	0	0
29 : Rénovation urbaine	0	0	0
AXE C5 : Mobilité durable	300 000	0	300 000
30 : vélo utilitaire	300 000	0	300 000
30-1 : Mise en accessibilité des bâtiments publics	0	0	0
30-2 : Etude mobilité	0	0	0
30-5 : Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture	0	0	0
PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE			
30-6 : Expérimentations de "territoires en transition"	0	0	0
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	200 000	0	200 000
31 : Trame verte et bleue (études et aménagements)	120 000	0	120 000
32 : Gestion alternative des espaces publics	40 000	0	40 000
33 : Biodiversité domestique	10 000	0	10 000
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	30 000	0	30 000
PRIORITÉS THEMATIQUES			
	Invst	Fct	Total
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	500 000	0	500 000
35 : Plan isolation bâtiments publics et associatifs	300 000		300 000
35-1 - Forfait Energétis	0		0
35-2 : Bonification climat énergie	50 000		50 000
35-3 : Eclairage public	100 000		100 000
36 : Filière bois énergie			0
36-4 : Géothermie sur sondes verticales	50 000		50 000
ENVELOPPE FONGIBLE	210 000	107 600	317 600
ANIMATION TERRITORIALE DEDIEE AU CONTRAT		100 000	100 000
SOUS-TOTAL HORS A Vos ID	2 422 000	250 600	2 672 600
F : A VOS ID	151 680	145 942	297 622
ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT	2 970 222 €		

Monsieur le Président indique que la proposition de bonification des projets agricoles visant le HVE 3 (Haute Valeur Environnementale) n'a pas été retenue par le Région. Il souligne qu'un volume important de crédits permettra de soutenir les projets de MSP (Chevilly et Baule notamment).

Monsieur le Président observe que le CRST s'étale sur une période de 6 ans. Il conviendra de préparer le futur contrat à compter de 2022, de façon à ce que les contrats puissent s'enchaîner sans période de latence.

M. Echegut rappelle que le CRST est une source de financement possible et précise qu'il en existe d'autres : Département, Région, Europe, etc.

M. Bracquemond regrette que des crédits n'aient pas été fléchés sur la réhabilitation de friches et notamment sur le projet de friche Chantopac à Patay. Il rappelle que la problématique de cette friche existe depuis une 20aine d'années avec des difficultés liées à l'insolvabilité du propriétaire et à la créance de l'ADEME.

M. Cuillerier note qu'il est difficile de flécher des crédits vers un projet dont on n'a pas la certitude qu'il émergera d'ici à la fin du CRST. En revanche, il précise que le projet pourra, si tous les obstacles sont levés, bénéficier des fonds Etat (via les différents appels à projets ; enveloppe disponible de 400 millions d'euros) et également de l'enveloppe fongible du CRST. Il rappelle qu'il apportera son soutien politique si cela permet de faire avancer le projet.

M. Jacquet observe que la crise économique actuelle va favoriser l'émergence de friches commerciales. Dans ce sens, le projet de réhabilitation de la friche Chantopac, dont l'existence est ancienne, pourrait passer au second plan par rapport aux priorités liées aux friches commerciales. Il souligne qu'il aurait été de bon aloi d'afficher des crédits dans le CRST sur ce projet, notamment de façon à faciliter la discussion avec l'ADEME.

M. Cuillerier rappelle qu'un « contrat de pays » permet à la Région et aux territoires de dialoguer sur des priorités et des projets. Le territoire peut proposer des actions et projets à l'intérieur d'un cadre défini par la Région. Le Président s'engage à accompagner le projet de réhabilitation de la friche Chantopac sur les fonds du Pays si le projet arrive à maturité avant la fin du Contrat de Pays.

Le comité syndical adopte la version définitive du bilan mi-parcours du CRST (49 voix favorable – 4 abstentions) (Délibération n° 20-22).

3. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) avait l'obligation de lancer une démarche de PCAET avant la fin 2018. En revanche, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'a pas cette obligation.

Dans le souci de ne pas voir apparaître de « zones blanches » en matière de PCAET, la Région ne souhaite pas financer, via le CRST, un PCAET qui serait à la seule échelle de la CCTVL. Le CRST peut être mobilisé pour financer un PCAET, uniquement si celui-ci recouvre l'ensemble du territoire.

M. Cuillerier émet le souhait que la CCBL puisse rejoindre la démarche PCAET. Il observe que la CCBL mène des actions qui s'inscrivent dans les objectifs d'un PCAET (rénovation des logements). Par ailleurs, il rappelle que la grande majorité des politiques publiques à venir aura pour sujet l'énergie et le climat. Dans ce sens, la CCBL peut avoir intérêt à se lancer dès maintenant dans cette démarche.

M. Bracquemond souligne que le projet de PTRE s'inscrit dans les objectifs de la CCBL. En revanche, la mise en place d'un PCAET nécessitera des moyens humains et financiers dont ne dispose pas la jeune CCBL. Face aux différents projets que la CCBL souhaite mener, il semble peu pertinent de se disperser vers des projets non obligatoires. Il souligne que c'est aux élus de décider de l'orientation à donner sur ce projet mais souligne que le délai d'un mois de réflexion est un peu court. Enfin, M. Bracquemond indique que le projet de SCoT semble le plus prioritaire à l'échelle du Pays.

Mme Naizot indique qu'un PCAET intègre une réflexion sur l'adaptation au changement climatique, lequel évolue beaucoup plus vite que prévu. Ce travail d'adaptation au changement climatique doit permettre de protéger les populations et de faire évoluer les industries et l'agriculture. L'enjeu d'un PCAET est d'associer tous les acteurs du territoire sur l'adaptation au changement climatique.

Mme Naizot informe qu'elle se tient prête, le cas échéant, pour participer à des réunions de travail et d'échanges sur ce sujet.

M. Cuillerier estime qu'il n'est pas nécessaire de se précipiter dans la prise de décision. Il propose de reparler de ce projet d'ici au 15-20 janvier 2021 et rappelle que la décision appartient aux élus du territoire. Il confirme qu'il se tient à disposition des élus de la CCBL pour évoquer avec eux dans le détail le projet d'un éventuel PCAET.

4. Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

M. Cuillerier rappelle qu'une PTRE est un dispositif visant à dynamiser la filière locale de rénovation thermique des bâtiments et en particulier l'habitat. Ses missions sont de :

- Sensibiliser, informer et accompagner les particuliers sur des projets de rénovation thermique,
- Favoriser une montée en compétences et une certification des artisans du secteur de la rénovation thermique,
- Structurer une Offre Unique de Financement.

M. Cuillerier propose de lancer un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour préfigurer et accompagner la création locale d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sous la forme d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE). Il propose de solliciter une aide financière pour la réalisation de cette étude auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, de l'Europe et tout autre bailleur de fonds potentiel (y compris l'Etat).

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le lancement d'une étude de préfiguration d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) (Délibération n° 20-23).

5. Stratégie biodiversité

M. Cuillerier rappelle que la stratégie biodiversité du Pays Loire Beauce s'articule autour de 4 axes :

- AXE I : Améliorer la connaissance de la biodiversité locale,
- AXE II : Agir concrètement pour renforcer la biodiversité,
- AXE III : Promouvoir la biodiversité locale auprès de tous les publics,
- AXE IV : Animation et coordination de la stratégie biodiversité du Pays Loire Beauce.

M. Cuillerier propose de flécher 0,2 ETP vers l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de biodiversité, en lien avec les partenaires du Pays Loire Beauce et de solliciter le dispositif A VOS ID et le dispositif 19.2 du programme LEADER pour la mise en œuvre d'actions biodiversité à l'échelle du Pays Loire Beauce.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote ces propositions (0,2 ETP vers l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de biodiversité et sollicitation des financeurs (Région et Europe) (Délibération n° 20-24).

6. Programme Leader

M. Cuillerier propose d'affecter 0,8 ETP sur l'animation et la gestion du programme LEADER 2014 – 2020, étendu à 2023, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et de solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.4 du programme LEADER 2014 – 2020.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote ces propositions pour 2021 (Délibération n° 20-25).

7. Contrats territoriaux de relance et de transition écologique

M. Cuillerier rappelle que le Gouvernement souhaite que les territoires soient accompagnés pour décliner un projet de relance et de transition écologique (CRTE) à court, moyen et long terme. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique. Le CRTE vise à simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'Etat.

M. Cuillerier propose de définir le périmètre du Pays Loire Beauce pour mettre en place un CRTE et de lancer l'élaboration de ce CRTE en partenariat avec les collectivités et les forces vives du territoire.

**Le comité syndical, à l'unanimité, se montre favorable à ces propositions.
(Délibération n° 20-26).**

8. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Monsieur le Président propose d'organiser la mission du bureau d'études de la façon suivante :

- Phase 1 : ajustement du PADD,
- Phase 2 : ajustement du DOO,
- Phase 3 : arrêt du SCoT,
- Phase 4 : accompagnement technique jusqu'à l'approbation,
- Missions transversales : évaluation environnementale, concertation communication.

M. Cuillerier précise que le titulaire du marché devra :

- Intégrer au PADD les éléments techniques suivants :
 - Avancer sur le concept « d'artificialisation raisonnée » avec les partenaires du Pays,
 - Reprendre la définition de la tache urbaine et de la dent creuse réalisée par TOPOS et l'entendre à tout le territoire,
 - Engager une réflexion sur les friches ou « espaces vacants » du territoire et la possibilité de les requalifier ou de les renaturer,
 - Mettre en évidence les efforts accomplis au sein du Pays Loire Beauce en faveur de la biodiversité et la renaturation des espaces dans les programmes passés et actuels,
 - Prendre en compte la nouvelle donne réglementaire qu'est le SRADDET, en particulier pour le volet adaptation au changement climatique, et celle du PLUi-H de la CCBL afin d'alimenter les réflexions sur la tache urbaine et les formes urbaines actuelles et souhaitées.
- Ajuster le Document d'Orientation et d'Objectifs et réussir à fixer des cibles chiffrées (horizon 2040) afin d'amener les territoires sur des trajectoires acceptables d'ici 2050,
- Conduire en parallèle l'évaluation environnementale,
- Analyser le volume de constructions récemment mises en chantier (dit « coups partis ») et son impact en matière de consommation foncière,
- Accompagner le Pays Loire Beauce jusqu'à ce que le SCoT soit rendu exécutoire par l'Etat,
- Relire le diagnostic et éventuellement l'actualiser pour rendre cohérent l'ensemble des pièces du SCoT.

M. Cuillerier informe que des réunions d'information préalables se tiendront en amont du travail de finalisation du SCoT.

M. Echegut s'inquiète d'un possible nouveau blocage de la procédure de SCoT dans la mesure où des divergences de fonds persisteraient, notamment sur le développement économique.

M. Bracquemond rappelle que le SCoT a une temporalité différente de celui d'un PLU (20 ans contre 10 ans).

M. Cuillerier propose de :

- Valider les objectifs et le contenu du cahier des charges portant sur la finalisation du SCoT,
- D'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises selon une procédure de marché à procédure adaptée,
- De solliciter les subventions auprès de l'Etat et de tout autre organisme.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le fait de lancer une consultation en vue de finaliser le Schéma de Cohérence Territoriale (Délibération n° 20-27).

9. Election des membres de la commission d'appel d'offres

M. Cuillerier propose de créer une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat. Il propose de proclamer les délégués du comité syndical suivants, membres de la commission d'appel d'offre :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| - Jean-Pierre DURAND (CCTVL) | - Thierry BRACQUEMOND (CCBL), |
| - Bertrand HAUCHECORNE (CCTVL) | - Dominique LORCET (CCBL) |
| - Patrick ECHEGUT (CCTVL) | - David JACQUET (CCBL). |

Le comité syndical, à l'unanimité, vote la composition de la commission d'appel d'offres (Délibération n° 20-28).

10. Budget : vote des dépenses d'investissement autorisées avant le vote du budget

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2020 (sur autorisation de l'organe délibérant), d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitres	BP 2020	25 %
20. Immobilisations incorporelles	82 451,45 €	20 612,86 €
21. Immobilisations corporelles	9 078,00 €	2 269,50 €
23. Immobilisations en cours	0 €	0 €
TOTAL	91 529,45 €	22 882,36 €

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2020, et ce avant le vote du budget 2021.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le volume des dépenses d'investissement autorisées avant le vote du budget (Délibération n° 20-29).

11. Questions diverses

Contrat local de santé

M. Cuillierier informe qu'une procédure de recrutement a été lancée le 20 octobre et qu'une 20aine de candidatures ont été réceptionnées.

À la suite de la tenue des auditions des trois candidates le 9 décembre (Jargeau), Mme Farah LACHEQ a été retenue. Elle débutera le 11 janvier 2021 pour 1 an et travaillera sur :

- L'attractivité du territoire,
- La prévention,
- La santé environnementale,
- L'accompagnement des projets de santé des territoires.

Elle organisera et animera les réunions de travail avec les acteurs, les réunions de Comité de Pilotage et comité technique, et sera l'interlocutrice directe des partenaires institutionnels, et notamment de l'ARS, la Région Centre-Val de Loire, le Conseil départemental...

Agenda

Prochaines réunions :

- Réunion du Bureau : mardi 19 janvier 2021 - 10h (DOB 2021),
- Réunion du Comité syndical : mardi 9 février 2021 – 18h - Artenay (DOB 2021),
- Réunion du Comité syndical : mardi 16 mars 2021 – 18h – Mareau-aux-Prés (BP 2021).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'ensemble des élus pour leur implication.

Le Président



Frédéric CUILLERIER